

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2017**  
**COMPTE RENDU**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-24 du Code**  
**Général des Collectivités Territoriales**

AFFICHE LE : 9 mars 2017

**Présents** : Patrick CHOLAT, Cécile HUMEAU, Dominique DESSEZ, Catherine MARCHAL, Bernard RODOT, Jacques PERRET, Jacques GERBAUD, Agnès DE GALBERT, Colette PACCARD, Jean Marc ATTALI, Christian REY GORREZ, Thierry PECCHIO, Serge PAPILLON, Sébastien BENARD

**Absents représentés** : Murielle JARDIN par Serge PAPILLON, Isabelle LESSART par Patrick CHOLAT  
Franck MOREAU par Dominique DESSEZ

**Absente excusée** : Cilly BRIOT

**Absentes** : Emmanuelle BAUBE, Samia FEDDAG

**Les membres du Conseil Municipal ont désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance Bernard RODOT.**

Patrick CHOLAT présente aux élus qui ne la connaîtraient pas encore Astrid CUNY, responsable finances et marchés publics qui assiste au conseil municipal ce soir. C'est elle, en lien avec le maire, qui a préparé ce document de DOB.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 à l'approbation de l'assemblée.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**FINANCES**

➤ Débat d'Orientation Budgétaire – Rapporteur : Patrick CHOLAT

Patrick CHOLAT précise que ce point n'est pas soumis à délibération

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants mais que ceci lui semble important pour poser le cadre et permettre des échanges avant le vote du budget primitif. Ceci est fait depuis 2009 dans la commune.

Présentation globale du Compte Administratif (CA) 2016 et comparaison avec le CA 2015 :

Dépenses de fonctionnement : 1 737 707 €, soit + 22 000 € / CA 2015

Recettes de fonctionnement : 2 224 349 €, soit – 111 000 € / CA 2015

- La baisse des recettes a été moins importante que ce qui avait été budgété

- Le résultat de fonctionnement – 486 642 € - est toujours bon mais en baisse par rapport à 2015 (-130 000 €)

Dépenses d'investissement : 1 667 768 €

Recettes d'investissement : 1 828 798 €

Résultat d'investissement de l'année + 160 026 € qui signifie que tous les investissements prévus n'ont pas été réalisés.

Résultat d'investissement cumulé : 662 222 €

- L'investissement réalisé est très inférieur au prévisionnel

#### Présentation détaillée des principales dépenses et recettes par chapitres :

En dépenses :

- Charges de personnel : en baisse de -0,10 % par rapport à 2015 – représentant 49,6 % des dépenses de fonctionnement (DF)
- Charges à caractère général : + 2,8 % et 33,3 % des DF
- Charges de gestion courante : +0,65 % et 13,3 % des DF

En recettes :

- Impôts et taxes : + 2 % et 64 % des recettes de fonctionnement (RF) – un chapitre dynamique bien que les taux n'aient pas été augmentés
- Dotations et participations : - 14 % et 22 % des RF – baisse de la DGF et fin de certains contrats aidés
- Produits des services (principalement services périscolaires) : + 9 % et 10 % des RF

Patrick CHOLAT précise que lors du vote du budget fin mars la proposition sera faite d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Serge PAPIILLON demande quelles sont les raisons de l'écart constaté entre le Budget Primitif et le Compte Administratif en matière d'investissement.

Patrick CHOLAT explique que certains investissements budgétés n'ont pas été réalisés sur cet exercice : la salle polyvalente notamment + quelques autres opérations. En sachant que des opérations ont été engagées et des restes à réaliser seront repris au BP 2017.

Ensuite sont présentés

- les orientations budgétaires pour le BP 2017 :
  - des dépenses prévisionnelles de 1 856 000 €
  - des recettes prévisionnelles de 2 097 000 €
  - soit un résultat prévisionnel de fonctionnement qui devrait être de 242 000 €.
- les orientations par chapitres :
 

En dépenses

  - des dépenses de personnel en évolution de + 2 % à hauteur de 894 700 €
  - des charges à caractère générale stables à hauteur de 617 400 €
  - des charges de gestion courante en faible augmentation (+ 1 %) à hauteur de 237 700 €
  - des dépenses imprévues à hauteur de 40 000 €
  - des charges financières en diminution (2 emprunts arrivant à échéance) à hauteur de 13 000 €.

Soit une augmentation de moins de 1 % des dépenses (0,87 %)

En recettes :

- une diminution prévue du chapitre impôts et taxes de – 3 % à hauteur de 1 366 000 € ; la baisse étant liée à la diminution de la dotation de la CAPV en lien avec le transfert des compétences lecture publique et gens du voyage. La question reste posée de la baisse de la fiscalité communale pour compenser l'augmentation de la part fiscalisée de cette compétence. Ceci est prévu dans cette simulation et devra être validé ou non lors du vote du budget.
- Une diminution des dotations et participations de – 8 %, à hauteur de 444 000 €, baisse liée à la poursuite de la diminution de la DGF et la fin de certains contrats aidés.
- Une faible baisse des produits des services (diminution de certaines redevances d'occupation du domaine public et fin de la perception des recettes de la bibliothèque)
- Enfin une baisse des produits de gestion courante liée aux travaux prévus dans la salle polyvalente – impactant les recettes de location.

Soit une baisse de – 4 % des recettes de fonctionnement et une nette diminution de la capacité d'autofinancement qui reste cependant positive et à hauteur de 242 000 €.

Cette simulation permet de ne pas envisager d'augmentation des taux d'imposition, en sachant qu'une hypothèse d'augmentation de 1 % des bases a été choisie (0,4 % de revalorisation par l'Etat et 0,6 % lié au dynamisme de ces bases).

Pour ce qui concerne la dette elle reste faible même si la capacité de désendettement augmente (en lien avec la baisse prévue de la capacité d'épargne) : 1,6 an début 2017 pour rembourser la dette si la commune y consacre l'intégralité de son épargne. Ce chiffre serait d'un peu moins de 3 ans début 2018.

Jacques GERBAUD souhaite savoir si les taux d'imposition communaux sont comparables à ceux des communes voisines.

Patrick CHOLAT lui répond que les taux de la Buisse sont dans la moyenne mais il est difficile de comparer car les bases sont différentes entre les communes ; ce qui est important c'est le produit par habitant.

Dominique DESSEZ estime qu'il est fort probable que le résultat réel de l'année 2017 soit meilleur que le prévisionnel. Ce qui a été constaté ces dernières années.

Patrick CHOLAT pense qu'il est important de maintenir au maximum la capacité d'autofinancement communale qui permet de continuer à investir. Et effectivement en matière d'autofinancement le réalisé a toujours été supérieur au prévisionnel. Ceci est dû au principe de prudence adopté – par exemple 40 000 € sont systématiquement budgétés pour des dépenses imprévues et rarement consommés. L'autofinancement réel est toujours entre 100 000 € et 150 000 € supérieur au prévisionnel.

Cependant la diminution de cette capacité d'autofinancement (CAF) est réelle chaque année. La prévision pour 2017 est en forte baisse et la CAF prévue se situe en dessous du niveau de l'année 2008. Les perspectives de baisse des dotations de l'Etat ajoutées au transfert de compétences qui sont coûteux pour la commune devraient entraîner encore quelques années de baisse de cet autofinancement. Et ceci malgré les efforts de gestion et les économies de fonctionnement dégagées ces dernières années.

Ensuite sont présentés les projets d'investissement pour l'année 2017. Il est nécessaire d'arbitrer parmi les investissements car aujourd'hui le montant total proposé est supérieur de 300 000 € aux capacités de financement qui sont d'1,6 millions d'euros.

Serge PAPILLON demande à ce que soit transmis un document à jour car dans celui qui a été envoyé les montants n'étaient pas les mêmes que ceux présentés ce soir.

Patrick CHOLAT explique que des ajustements ont été faits jusqu'à la dernière minute. Le document définitif et qui fait l'objet de ce DOB sera transmis avec le compte rendu.

Colette PACCARD précise que les travaux d'isolation phonique des plafonds doivent être inscrits pour 2 classes et non pas une seule.

Bernard RODOT précise qu'un complément d'étude est prévu pour le schéma de défense incendie et que cette somme est à inscrire en priorité 1.

Sébastien BENARD se pose la question des dépenses imprévues : font-elles partie de l'arbitrage ?

Patrick CHOLAT admet que leur montant peut être éventuellement diminué.

Il précise que la prochaine étape est une discussion sur les investissements lors du conseil municipal privé du 16 mars prochain, lors duquel seront présentés la prospective financière et le plan pluriannuel d'investissement. Puis le vote du budget prévu le 31 mars. A ce moment-là seront connus les montants définitifs de bases d'imposition.

Patrick CHOLAT rappelle qu'aucun vote n'est prévu et acte la tenue du débat d'orientation budgétaire.

➤ Convention d'occupation précaire du domaine privé avec l'association « Le jardin buissonnier » – Rapporteur : Jacques PERRET

Il rappelle qu'une convention est signée chaque année dont l'échéance est début mars 2017.

Cette convention porte pour partie sur une parcelle située à « Pré bœuf » - secteur « les Thermes » sur le cadastre.

La convention passée en 2016 portait sur 800 m<sup>2</sup> ; dans les faits l'occupation du terrain a été de 1500 m<sup>2</sup>. En sachant que cette occupation ne gênera pas d'autres projets (ruche pédagogique + éventuellement rucher familial).

Lecture est faite du projet de convention.

Jacques PERRET précise que la bande de 5 m le long du ruisseau du Gorgeat est restée en herbe et est entretenue par le Jardin Buissonnier.

Patrick CHOLAT s'interroge sur le risque d'une augmentation chaque année de la surface occupée par le Jardin Buissonnier (800 m<sup>2</sup> en 2016 et 1 500 en réalité). Il souhaite que cette occupation soit effectivement limitée.

Jacques PERRET assure que 1 500 m<sup>2</sup> sont suffisants dans l'immédiat.

### **Adopté à l'unanimité**

Patrick CHOLAT donne la parole aux représentants de l'association « Le Jardin Buissonnier » présents dans la salle.

Un des représentants précise que l'association était inquiète quant au renouvellement de ces conventions.

Il est précisé par Patrick CHOLAT que sur les deux conventions d'occupation qui avait été passées entre la commune et l'association, celle qui concernait le secteur de Chantabot n'a pas été renouvelée car le projet de ZAD inclut les parcelles situées à Chantabot. Il rappelle le travail engagé par la commune avec les personnes volontaires qui a abouti à la proposition de 3 projets. Un vote a eu lieu : les projets arrivés en tête ne laissent pas forcément une place aux jardins partagés. Mais la démarche est celle de la démocratie participative. La prochaine étape est prévue le 11 mars prochain. Elle permettra de décider de ce qui sera fait sur la ZAD. En sachant que « le jardin » n'est pas exclu car il fait partie d'un des projets mais n'est pas non plus garanti.

Le représentant du « Jardin Buissonnier » tient à préciser que certaines personnes qui venaient à Chantabot ne viendront pas à « Pré Bœuf »

Jaques PERRET estime que chaque projet était motivé par un nombre suffisant de personnes pour que tous les avis soient pris en compte. Il lui semble vraiment important de tenir compte de l'ensemble des motivations et pas uniquement du résultat du vote.

Le représentant du « Jardin Buissonnier » demande si la décision sera prise avant fin mars.

Patrick CHOLAT lui répond affirmativement. Il précise qu'il existe une volonté générale pour dire que les jardins sont bien placés à Chantabot mais il est nécessaire de respecter les résultats du vote démocratique.

Une autre représentante du « Jardin Buissonnier » note que dans cette concertation citoyenne, les associations n'étaient pas représentées, les gens étant venus à titre individuel. Le « Jardin Buissonnier » n'était donc pas représenté en tant que tel.

Patrick CHOLAT répond que les membres de cette association sont aussi des citoyens.

La représentante du Jardin Buissonnier répète qu'il n'y a pas eu d'invitation officielle pour que l'association participe.

Patrick CHOLAT confirme mais explique que l'appel a été général à tous les habitants de la Buisse.

Pour la représentante du Jardin Buissonnier la présence des jardins partagés est historique sur ce secteur de Chantabot et le projet de l'association correspond parfaitement au principe de la ZAD. De plus pour les personnes qui vivent en appartement dans centre bourg, il est beaucoup plus facile de venir à Chantabot.

Jean Marc ATTALI rappelle que dans les 2 projets retenus il y a une volonté de garder une partie en jardin.

Patrick CHOLAT confirme que la volonté est bien de trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Il est important que certains n'aient pas le sentiment d'être perdants. D'autant plus que tous les projets étaient de valeur. Le souhait des élus est de travailler avec tous les volontaires, de construire un projet ensemble, qui serait un mix des différentes propositions. Il faut que cet espace public soit réellement approprié par les habitants. Pour l'instant rien n'est figé. Il est nécessaire aussi d'entendre qu'à contrario certaines personnes souhaitent un projet sans jardin sur ce secteur. La prochaine étape est le 11 mars et on peut espérer que le projet retenu convienne à tout le monde.

Christophe HENNEBICQ, ancien Président de l'association « le Jardin Buissonnier » voudrait en profiter pour présenter le nouveau Président : Jean Louis LASORSA.

### **Questions diverses**

Information de J GERBAUD : la tranche 2 des travaux d'aménagement de la voie douce commence le 13 mars prochain. L'entreprise démarrera par le secteur du giratoire du Gay pour que les travaux vers l'école puissent se faire pendant les vacances scolaires. La fin est prévue mi-mai.

### **Retour sur les commissions de travail de la CAPV**

Commission culture, patrimoine culture, équipements sportifs – T PECCHIO : Point fait sur la prise de compétence lecture publique et sur la faisabilité d'une prise de compétence écoles de musique.

CCAS – A de GALBERT - : Discussion sur le prix du portage de repas avec la directrice de la Résidence Plein soleil – prix sur la Buisse cohérent avec ce qui est pratiqué ailleurs. Création d'un conseil local de santé mentale sur le pays vironnais avec le financement de l'ARS et de l'Hôpital psychiatrique de St Egrève, nouveau dispositif pour la prise en charge des patients avec des troubles psychiatriques. Groupe de travail au sein du CIAS élargi auquel Agnès participe.

Organisation de la mobilité – S PAPIILLON - : la ligne W a connu une augmentation de +32% de sa fréquentation depuis qu'elle est reliée au tram. Certains buissards demandent une plus forte amplitude horaire, notamment + tard le soir. Ceci devrait pouvoir être négociable.  
JM ATTALI demande jusqu'à quelle heure cette ligne est en service aujourd'hui. S PAPIILLON lui répond que le dernier départ de Voiron est à 20h.

Economie : J PERRET : présentation de l'artisanat dans le pays voironnais qui représente 36% des emplois. Voir sur site du pays voironnais / commission économie. Intéressant de voir comment l'artisanat évolue. La CAPV a conventionné avec la Chambre des Métiers pour promouvoir la formation. Renouvellement de la convention passée avec la structure qui gère le site d'accrobranche à la Brunerie. Participation à la Fête « Verte et Or » pour promouvoir la chartreuse dans les bars de Voiron et autres communes = don de chartreuse pour les cocktails.  
Tourisme : 180 000 € à nouveau investis pour la « Voie verte » autour du lac de Paladru.  
Présentation des dossiers FIDA en agriculture.

Interrogation de T PECCHIO : lors de la dernière commission patrimoine - préparation des arbitrages budgétaires - a été annoncé un montant prévisionnel au projet de ZAD de 90 000 €. Or ce montant n'est pas celui qui avait été défini au départ + 75 000 € / 15 000 € initiaux. Quel montant annoncé au départ du groupe de travail et quelle sera l'enveloppe définitive suite à la séance de travail du 11 mars prochain ? Lors des préparations budgétaires et de ce DOB les contraintes financières ont clairement annoncés à tous les élus. Il semble donc nécessaire, de la même façon, de mettre une limite à l'enveloppe ZAD. Par ailleurs à quels investissements précis correspond ce budget ? Pourquoi cette enveloppe a augmenté de façon aussi importante ? Des économies peuvent-elles être trouvées ?

Patrick CHOLAT comprend les interrogations des membres de la commission Patrimoine. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche démocratie participative engagée par la commune. Il s'agit d'un projet transversal qui ne devait pas être soumis à l'arbitrage de la commission. Il comprend également cette réaction dans le cadre budgétaire actuel très contraint. Il souhaite rappeler qu'au début, aucune enveloppe financière n'avait été donnée car personne n'avait de vision précise. Une sensibilisation a été faite auprès des participants pour trouver des solutions peu chères. Co construction par exemple. L'enveloppe de 90 000 € proposée permettra de tout faire – four à pain, kiosque -. Il s'agit d'une estimation et non de la somme définitive.

Jacques GERBAUD estime qu'il y a des équipements sur la commune pour lesquels les dépenses d'entretien nécessaires sont systématiquement reportées et qui sont dans un état déplorable – pump track notamment -. Ces dépenses d'entretien sont aujourd'hui inscrites en priorité 2 alors que le taux d'utilisation de cet équipement – pump track - par les ados et les enfants est élevé. Si l'on compare au four à pain prévu dans la ZAD, on peut se demander quelle en sera réellement l'utilisation, même si cet équipement est par ailleurs séduisant.

Patrick CHOLAT répond que c'est bien l'objectif des prochaines discussions en conseil municipal privé : arbitrer entre les investissements proposés. Il faut, pour chaque projet, peser l'intérêt pour la population et le prix. Par exemple pour la rénovation de la salle polyvalente, le budget passe de 400 à 660 000 €... Les questions à se poser sont les suivantes : est ce qu'on consacre le budget nécessaire ? Est ce qu'on revoit nos prétentions à la baisse ? Est ce qu'on laisse tomber des projets ? Est ce qu'on les étale dans le temps ? Comme pour la voie douce par exemple. Il faut trouver un compromis acceptable par tous. On ne peut pas imposer un projet et son coût ni, d'un autre côté dire aux habitants qui se sont mobilisés : « on ne fait rien car on n'a pas les moyens financiers ».

Sébastien BENARD pense qu'il faut évoquer ces éléments le 11 mars.

Bernard RODOT estime que ceci est compliqué lors du débat en commission Patrimoine communal car il y a aussi des incertitudes sur le plan budgétaire, par exemple l'aménagement du local kiné pour un montant estimatif de 110 000 € et qui n'est pas validé à ce jour.

Dominique DESSEZ dit que ce travail d'arbitrage devra être fait en conseil municipal privé.

Thierry PECCHIO pense qu'il est nécessaire d'être prudent lors de la réunion du 11 mars. Le projet peut être retenu mais revu en fonction des possibilités et des priorités budgétaires.

Jean Marc ATTALI informe qu'il a été demandé aux équipes notamment l'équipe qui travaille sur le projet « kiosque et four », de faire une « enquête » pour estimer l'usage de ces futurs équipements. Un questionnaire a été envoyé aux associations, à la MJC et au maximum de personnes qui avaient participé pour tenter d'estimer le niveau d'utilisation.

Patrick CHOLAT pose la question de qui va animer, gérer et entretenir ces équipements car il n'est pas prévu que ce soit la commune.

Jean Marc ATTALI précise qu'une des questions posées est justement : seriez-vous prêt à vous occuper de cet équipement ?

Thierry PECCHIO pense que la volonté du groupe de travail et des associations peut être éloignée des possibilités financières de la commune. Et l'engagement des uns et des autres peut n'être qu'à court terme. Le four à pain peut, dans la durée, ne plus du tout être utilisé et ne plus intéresser les gens.

Jacques PERRET ajoute au débat budgétaire la recherche d'économies par l'architecte maître d'œuvre des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Christian REY GORREZ confirme qu'un projet moins coûteux a effectivement été proposé par Xavier CALIN qui se rapproche de l'estimation de départ de la commune.

Patrick CHOLAT conclue cette discussion en insistant sur le fait qu'il ne faudra retenir que les investissements utiles et nécessaires, et une fois décidés, les réaliser au coût le plus avantageux possible. Rester dans cet état d'esprit permettra à la commune de continuer à avoir des résultats financiers très honorables.

Il remercie tous les élus de travailler dans ce sens.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45**